Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt
pour une occupation temporaire du domaine public
et l'exploitation de deux espaces gourmands
au sein du Palais Aveyron à Rodez (12) et de l'aire du Viaduc de Millau (12)

Le Département de l'Aveyron est propriétaire du Palais Aveyron à Rodez en cours de réhabilitation ainsi que les bâtiments de la ferme de Brocuéjouls situés au sein de l'aire de repos du viaduc de Millau. Le Département souhaite mettre en cohérence les deux espaces gourmands les lier dans une même « expérience visiteur » et en faire des vitrines de la gastronomie aveyronnaise. Le Département recherche donc un opérateur unique pour leur exploitation.

Le Département lance un Appel à Manifestation d'intérêt pour l'attribution d'une convention d'occupation temporaire de ces deux espaces totalement équipés par le Département pour une durée allant du 1er mars 2027 pour l'espace gourmand de l'aire du Viaduc de Millau et pour l'espace gourmand du Palais Aveyron dès son ouverture (prévue au premier semestre 2028) jusqu'au 1er mars 2031. La convention pourra être renouvelée pour une durée de 4 ans, (jusqu'au 1er mars 2035)

Le candidat retenu ne bénéficiera pas de droit réel, ni de propriété commerciale.

Les candidats intéressés peuvent télécharger gratuitement le dossier de consultation sur la plateforme e-occitanie (http://www.e-occitanie.fr – onglet marché public) et devront déposer les offres et pièces demandées dans les conditions mentionnées dans le cahier des charges avant le **18 décembre 2026 à 12 h**

Une négociation pourra intervenir avec les 3 premiers candidats.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

Qualité et originalité du projet (65 points) appréciées au regard des points suivants

- **L'originalité du concept proposé favorisant l'intégration des 2 espaces** dans un même parcours et expérience visiteur
- **L'organisation de l'espace**
- **La valorisation/promotion des produits, savoirs faire aveyronnais** en indiquant la liste des fournisseurs, la licence III/IV ou restauration dont il dispose.
- **La carte prévisionnelle** (produits sucrés, salés, chauds, froids/boissons) **et tarification moyenne** pour un adulte (ex : entrée-plat ou plat-dessert + boissons) et un enfant. Le candidat indiquera s'il propose une offre de collation et une prestation traiteur/de groupe.
- **La période et amplitude horaire d'ouverture sur l'année.**
- **Les animations envisagées pour valoriser les espaces**

La proposition de redevance globale (35 points) en précisant une part fixe et variable pour chaque site en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires annuel prévisionnel contractualisé.

Pour permettre l'appréciation de leurs offres, les candidats fournissent un prévisionnel de chiffres d'affaires HT sur l'ensemble de la durée du contrat, y compris son renouvellement**.**

Toute question devra être transmise par le biais de la plateforme